

Élaboration d'une réglementation (catégorie A)

Sous domaines C2 - Affaires juridiques

Programme



Rappels théoriques

Hiérarchie des normes, régime juridique, contrôle de légalité, notions de contentieux administratif

Les compétences de la Polynésie française

Étendue des compétences : partage des compétences entre l'État et la collectivité

Exercice des compétences : mécanismes de délégation

Élaboration du dispositif

Initiative du projet, questionnement préalable, étude du cadre légal et réglementaire existant, détermination de la norme adéquate, consultations techniques

Rédaction du dispositif

Règles de forme, langue du texte, principe de clarté et d'intelligibilité du droit, circulaire n° 1593/PR du 16 avril 2004

Adoption et entrée en vigueur

Procédures d'adoption, date de production des effets juridiques

Évaluation du dispositif

Les indicateurs, les étapes



30 heures - 5 jours
8h00 - 12h00 / 13h00 - 15h00



8 à 12 participants



En présentiel



Public

- Juristes
- Agents de catégorie A ou équivalent, participant à l'élaboration d'une réglementation



Pré-requis

Cette formation ne nécessite pas de pré-requis



Objectifs

- Concevoir un dispositif réglementaire
- Maîtriser les notions fondamentales de la théorie des actes administratifs unilatéraux
- Définir les matières qui relèvent de la compétence de la Polynésie française
- Procéder aux questionnements et travaux de consultation préalables à la rédaction
- Rédiger le dispositif dans le respect des règles de fond et de forme
- Appliquer les règles relatives aux procédures d'adoption et aux délais d'entrée en vigueur des textes
- Mettre en place un dispositif d'évaluation

En cas de besoin particuliers (situation de handicap, mobilité,...) ou de désistement, merci d'en informer la cellule formation de la DGRH dans les meilleurs délais et au plus tard 5 jours avant la formation.

CONTACT

formation@dgrh.gov.pf